

Extension du cimetière de Beausoleil: approbation du plan de financement et de la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Le rapporteur,

☞ rappelle que par délibération en date du 1^{er} octobre 2012, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet d'extension du cimetière de Beausoleil.

Le projet consiste à :

- ❖ aménager un columbarium composé :
 - de stèles comportant des cases de columbarium,
 - d'assises,
 - d'un revêtement de sol composé en béton désactivé avec incrustation de pierre.
- ❖ aménager un jardin du souvenir paysager.
- ❖ étendre le cimetière en aménageant :
 - l'allée extérieure en forme d'ovoïde,
 - l'allée centrale,
 - le sentier menant au jardin du souvenir,
 - les allées latérales desservant les sépultures,
 - les réseaux nécessaires (eau potable, eau pluviale, fourreaux pour éclairage).
- ❖ paysager le cimetière en y intégrant le traitement des clôtures et du parking extérieur.
- ❖ reprendre le portail et le portillon d'entrée.

Le coût des travaux au stade avant-projet est estimé à 165 000,00 € HT.

☞ informe que ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 25 % des dépenses hors taxes.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention au titre de la D.E.T.R. :	41 250 ,00 € HT
- Part communale :	123 750,00 € HT
Soit :	165 000,00 € HT

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « voirie, transport et bâtiments » et « urbanisme », lors de sa réunion du 25 janvier 2013 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte :

les modalités de financement définies ci-dessus ;

SOLLICITE :

la subvention, correspondant à 25 % du coût prévisionnel des travaux hors taxes, au titre de la D.E.T.R. soit 41 250,00 € HT ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité